
Nombre de membres

Séance du vendredi 06 janvier 2017

en exercice: 14

L'an deux mille dix-sept et le six janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 31 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence de David RODRIGUEZ.

Présents : 14

Sont présents: David RODRIGUEZ, Vincent BERNOT, Véronique SOULAS, Michel FLAGEL, Christiane LUNEAU, Sophie POIRON, Michel FAUDUET, Stéphane DAGOIS, Estelle LOEILLET, Michel RICHARD, Alain BESSON, Pegguy TURGON, Nicole AUCORDIER, Maurice CAILLOUX

Votants: 14

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Vincent BERNOT

Objet: WC ECOLE : ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX - D 2017 01

Comme suite à l'appel d'offre pour les travaux concernant les travaux pour l'opération des toilettes de l'école, le maire présente l'analyse des divers lots. Il rappelle que le diagnostic sur l'amiante s'est révélé négatif. Il propose également de supprimer l'embranchement, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et la tranchée prévue entre les deux bâtiments.

Le Conseil Municipal, ouï dire l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer l'embranchement, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et la tranchée prévue entre les deux bâtiments et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros-OEuvre : Entreprise PEREIRA LAMY

- Offre de base : **17 818,67 € HT**

Lot 2 : Charpente - couverture - bardage : Entreprise CHARPENTIER

- Offre de base : **12 864,24 € HT**

Lot 3 : Menuiserie Ext. Alu - Serrurerie : Entreprise DAVIER

- Offre de base : **5 200,00 € HT**

Lot 4 : Cloison - Doublage - Isolation - Plafond : Entreprise A2IR

- Offre de base : **4 071,32 € HT**

Lot 5 : Menuiserie intérieure bois : Entreprise MENUISERIE DU CENTRE

- Offre de base : **1 806,95 € HT**

Lot 6 : Plomberie-Sanitaire : Entreprise BERRY CHAUFFAGE

- Offre de base : **7 200 € HT**

Lot 7 : Electricité - VMC - Chauffage électrique : Entreprise RENARD

- Offre de base : **5 821,00 € HT**

Lot 8 : Carrelage - Faïence : Entreprise TECHNI-PEINTURE

- Offre de base : **6 207,98 € HT**

Lot 9 : Peinture : Entreprise SMAC

- Offre de base : **1 759,33 € HT**

Total des Travaux :

- 62 749,49 € HT

- 75 299,38 € TTC

Objet: LA GUERITONNE : ASSISTANCE SDEI POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC - D 2017 02

Le Maire rappelle l'opération d'enfouissement des réseaux du quartier de La Guéritonne. Il donne lecture d'une convention d'adhésion permettant de bénéficier gratuitement de l'assistance proposée par les services du SDEI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander l'assistance du SDEI pour l'éclairage public de La Guéritonne.
- D'autoriser le Maire à signer la convention proposée.
- De nommer le Maire comme Responsable Eclairage Public.
- De nommer Michel FLAGEL comme référent technique.

Objet: MISE AUX NORMES ELECTRIQUES - D 2017 03

Le Maire rappelle le diagnostic électrique annuel qui montre la nécessité de remettre aux normes les bâtiments communaux. Il précise également la subvention FAR obtenue pour cette opération.

Il présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité, considérant la nécessité de mettre les bâtiments aux normes électriques, décide :

- De faire effectuer les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux, exceptée la maison des associations. En effet, le conseil ne souhaite pas réaliser les travaux d'électricité dans l'immédiat car le bâtiment aurait besoin d'autres réparations en amont.

- D'accepter le devis de l'entreprise SLEE.

Objet: RESEAU EAU POTABLE : SECTORISATION - D 2017 04

Le Maire rappelle que la commune a décidé d'effectuer la sectorisation du réseau d'eau potable de la commune. Il précise que seulement trois débitmètres sont nécessaires et que les devis ont été revus en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la pose de 3 débitmètres ;
- Accepte le devis de l'entreprise MARTEAU pour un montant de 17 249 € HT
- Accepte le devis de l'entreprise SERC TRAVAUX pour un montant de 9 903 € HT
- Autorise le Maire à signer les devis et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Objet: DESERTIFICATION MEDICALE : VOEUX - D 2017 05

Le Maire donne lecture d'un vœu du Conseil Départemental concernant la désertification médicale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vœu du Conseil départemental et s'associe à son initiative.